Sabéen 19

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France. Département des Manuscrits. Sabéen 19

BnF Gallica

. Sabéen 19. .

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :
- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter
utilisation.commerciale@bnf.fr.

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France. Département des Manuscrits. Sabéen 19

SAB.
19

Ms. Sabéen n° 19

Volume de 40 Feuillets

16 Juillet 1873.

Tous les Versos
sont Blancs –

Sabien, 1.

Coll. 1715. Regius, 309 A.

Ms. sur papier oriental, contenant

[illegible]

Sedra ladam ou "Livre d'Adam", le plus célèbre livre des Mendaïtes ou Sabiens, publié par Norberg (Londini Gothorum, 1815 et 1816). V. de Sacy, Journ. des Sav. juin et nov. 1819 et mai 1820.

L'ouvrage est composé de 2 parties, commençant chacune par l'un des bouts du volume, de manière à se réunir vers le milieu.

Ce ms. a été écrit en l'an 968 de l'hégire (1560 de J.C.) dans une ville nommée [illegible] ou "la ville principale" (sans doute Bassora). Il a été acheté à Bassora par J. Fr. Lacroix fils, au mois de juillet 1674.

BIBLIOTHÈQUE IMPÉRIALE MAN.

Sab. 2. Coll. 382. Regius, 309 B.

Ms. sur papier oriental, contenant le « Livre d'Adam ». V. supra, n° 1. La disposition est la même.

Ce ms. a été écrit dans la même ville que le précédent, l'an 1042 de l'hégire (1632 de J. C. C'est sur ce ms. que Norberg a fait son édition, en s'aidant aussi du précédent.

BIBLIOTHÈQUE IMPÉRIALE MAN.

Sab. 3. Otter, 22.

BIBLIOTHÈQUE IMPÉRIALE MAN.

Ms. sur papier oriental, contenant le « Livre d'Adam ». Même disposition que dans les 2 n.os précédents.

Ce ms. a été écrit à Howeiza, sur la rivière de Karka, l'an 1091 de l'hégire (de J. 1650). Il a été acheté par Otter à Bassora, en 1739.

Sab. 4.

$\frac{309}{6}$.

BIBLIOTHÈQUE IMPÉRIALE
MAN.

Ms. sur papier oriental, contenant le « Livre d'Adam. » Même disposition.

Ce ms. a été écrit sur la rivière de Samani, l'an de l'hégire 1100 (de J. C. 1688). Il manque quelques feuillets.

Tab. 5. Jacobins St Honoré, 11 et 12.

Ms. sur papier, en 2 volumes, contenant la copie faite en 1683 par le Dr Picques, du « Livre d'Adam », copie faite page pour page et ligne pour ligne sur ~~d'après~~ le n° 1 ci-dessus, et collationnée sur le n° 2. Il y a beaucoup de notes de Picques. Cette copie faisait partie du legs fait par Picques aux Dominicains de la rue St Honoré.

BIBLIOTHÈQUE IMPÉRIALE MAN.

Sab. 6. Coll. 2919. Regius, 309^c.

Ms. sur papier oriental, contenant [illegible], Deraschia demalakia « Discours des Anges ». ~~Les feuillets 2 et 3 sont reliés à contre sens.~~

BIBLIOTHÈQUE IMPÉRIALE MAN.

Ce ms. a été écrit à Kalafabad, sur la rivière ~~de~~ ou canal nommé Mbé di scharahé, qui est le canal de Moserkan, l'an de l'hégire 1039 (de J. C. 1629).

Sab. 7.

BIBLIOTHÈQUE IMPÉRIALE
MSS.

Ms. sur papier oriental, contenant le « Discours des anges ».

Le ms. a été écrit à Devrak, sur le canal de Meserkan, l'an de l'hégire 1102 (de J.C. 1690).

La 1re page manque.

Sab. 8.

BIBLIOTHÈQUE IMPÉRIALE MAN.

Ms. sur papier oriental, contenant les « Discours des Anges ».

La date m'échappe.

Sab. 9.

Jacobins St Honoré, 13.

BIBLIOTHÈQUE IMPÉRIALE MAN.

Ms. sur papier, contenant la copie faite par Picques du « Discours des Anges », ~~copiée~~ page pour page et ligne pour ligne sur le n° 6. Il y a beaucoup de notes de Picques.

Sab. 10

Coll. 4108. Regius, 309 D.

Ms. sur papier oriental, contenant

[illegible]

« Antiennes et discours (ou leçons) pour le baptême et la sortie (de l'âme) ». Il y a une lacune de 6 ou 8 pages entre les feuillets 3 et 4. La fin manque.

Le ms. a été écrit à Kamalava, l'an de l'hégire 978 (de J. C. 1570). En tête, 2 feuillets appartenant à un autre ouvrage, un autre fragment et un essai de transcription par Picques.

BIBLIOTHÈQUE IMPÉRIALE MAN.

Sab. 11.

BIBLIOTHÈQUE IMPÉRIALE MAN.

Ms. sur papier oriental, contenant :

1° 58 feuillets d'un ouvrage sabien que je ne puis déterminer. Provient peut-être d'Otter. Car près de ces feuillets s'est trouvée une note prouvant qu'Otter avait rapporté 2 manuscrits sabiens, dont l'un portait le n° 23. Cette note est reliée vers la fin du volume.

2° Un exemplaire incomplet de l'ouvrage intitulé "Antiennes et ~~[illegible]~~ leçons pour le baptême et la sortie.", écrit à Hémèlé sur la rivière de Karoun, l'an 1122 de l'hégire (de J. C. 1710). Il y a une lacune entre le 5e et le 6e cahier, et ce ms. s'arrête ~~à la f~~ au feuillet 79 du n° 10. En revanche ce ms. comble la lacune du ms. n° 10.

3° 8 feuillets de petit format, dont je ne puis déterminer le contenu.

A la fin des essais de copie et de transcription,

Sab. 12.

BIBLIOTHÈQUE IMPÉRIALE MAN.

Ms. sur papier, contenant l'ouvrage intitulé « Antiennes et leçons pour le baptême et la sortie », ~~de la même étendue que dans le n° 11. Le~~ le texte contenu dans cet exemplaire est plus long que celui des deux n°s précédents.

La date m'échappe.

Sab. 13.

14. Jacobins St Honoré, 72.

Ms. sur papier, contenant la copie faite par Vicques de l'ouvrage intitulé « Antiennes, etc. », ~~Il y a beaucoup de notes de Vicques~~ copie faite sur le n° 10, page pour page et ligne pour ligne. Il y a beaucoup de notes de Vicques.

BIBLIOTHÈQUE IMPÉRIALE MAN.

Sab. 14.

BIBLIOTHÈQUE IMPÉRIALE MAN.

Ms. sur papier oriental, contenant

[illegible]

[illegible]

« les Visions précieuses, les mystères cachés et les demandes que Hébel Ziva le veillant (c. a. dire l'ange) a faites à son père Nabat le grand. »

Ce ms. a été écrit à Howeiza. La date est incertaine. M. de Sacy suppose que c'est 1067 de l'hégire (de J. C. 1656). Le copiste s'appelait Sam Zehron bar Mamana ([illegible]).

Sab. 15.

BIBLIOTHÈQUE IMPÉRIALE MAN.

12 feuillets détachés, (sur papier oriental,) d'un livre sabéen in-folio. ~~Contenu~~ Il n'y a ni titre ni date.

Sab. 16.

BIBLIOTHÈQUE IMPÉRIALE MAN.

Série de notes et de dissertations ~~[illegible]~~, relatives à l'interprétation de nos mss. sabéens. Elles paraissent provenir de Fourmont et du prêtre chaldéen Behnam (V. Journ. des Sav. 1819, p. 344). Les analyses grammaticales paraissent être de ce dernier.

Sab. 17.

BIBLIOTHÈQUE IMPÉRIALE MAN.

Pièces relatives à notre collection de MSS. sabiens :

1° Notice (très fautive) de Fourmont sur les mss. sabiens de la Bibliothèque du Roi qu'il avait eus entre les mains. Ce sont les nos 1, 2, 6, 10 ci-dessus.

2° Notice des manuscrits sabiens que l'on connaissait à la Bibliothèque Nationale à la date du 28 juillet 1797, par M. Silvestre de Sacy. Il n'est pas fait mention dans cette notice des mss. 8, 10, 12, ni des morceaux qui dans le n° 11 ~~[illegible]~~ ont été reliés avec les "Autiones…", bien que ces manuscrits fussent alors à la Bibliothèque ; ils étaient sans doute dispersés.

3° Une lettre de Lorsbach à M. de Sacy, où il est parlé entre autres choses, de mss. sabiens.

Notice

sur les

Manuscrits sabiens de la Bibliothèque Impér.

à Paris

par

J. Euting

Dr en phil.

N. B. une version allemande de ce même catalogue a paru dans le Journal de la société orientale d'Allemagne, année 1865

Reinaud

Euting. PARIS. 20. IX. 64.

Manuscr. Sabien No. 1.

I.

Codex Colbertinus 1715. Regius 309 A.

~~Grand format~~ ~~Ms sur papier oriental, contenant~~

סידרא וספאר ד' מאלכיא ואפריאשאתא ד' אלמא האזין :

« ~~Livre et écrit~~ (ou) des rois et (développements sur) ~~explications de~~ ce monde. »

Ce livre est connu sous le ~~nom~~ (titre de) « Livre d'Adam », ~~le plus célèbre livre~~ (Cet ouvrage, le plus important de la littérature des Sabiens ou mandaïte, a été) des Sabiens ou Mandaïtes, publié par Norberg (~~transcription~~ (transcrit) en caractères syriaques, ~~accompagnée d'une traduction latine~~) ~~Hafniae 1815 ss.~~ (Copenhague 1815 ~~imprimée~~)

(Voyez sur cet (ouvrage) M. de Sacy. Journal des Savants juin et nov. 1819. & mars 1820.)

~~L'ouvrage~~ (Notre ms.) est composé de deux parties, commençant chacune par l'un des bouts du volume, de manière à se réunir vers le milieu. – 261 feuillets, la page à 24 lignes. La première partie, la plus grande (A) contient 197 f. la deuxième (B) 64. Cette dernière est distinguée par le titre spécial: (ד' נשמתא האגיא) „Discours de l'âme." – Les deux parties ensemble contiennent 127 sections ou chapitres, dont la plupart commence par les mots: (בשומאיהון ד' הייא רביא) „Au nom de la grande Vie"; à la fin de chaque section se trouve — abbréviation pour (סאכיא) ou (סוא) „finis". Les autres signes d'interponction sont: ⊙ et ⊙—⊙.

Le Ms. a été ~~écrit~~ exécuté l'an de l'hégire 968 (1560 de l'ère ~~chrétienne~~), dans une ville nommée (מאתא ד' מאקדאו) ville principale, sans doute Bassora. ~~(v. No. 2)~~. il a été ~~acheté~~ acquis par J. Fr. Lacroix fils, au mois de juillet 1674. ~~et appartenait à Mr. Colbert, Ministre de Louis XIV.~~

Dans ce Ms. se trouvent deux lacunes.

1° dans la seconde partie (B) entre f. 37-38. il y a une lacune, qui se comble par Ms. II, B fol. 226^b l. 15 – 225^a l. 9.

2° partie B entre f. 63-64 une lacune, comblée par Ms. V, B, f. 202^a l. 18 – f. 200^b l. 24.

† ~~Le~~ titre ~~„Livre d'Adam"~~ (qui) ne se ~~présente~~ (trouve) dans aucun ~~de ces~~ MSS. ~~Sabiens~~, ~~il~~ provient sans doute d'une ~~notice~~ autrefois placée dans le No 3, ~~et communiquée par Mr. S. de Sacy~~, de cet ouvrage et qui ~~étaient les mots~~ : „ ~~la loi écrite d'Adam~~", c'est ainsi

Voyez de Sacy dans Staudlins Beiträge ... p....

Papier. Gr. — (Ancien fonds.

~~que l'ont nommé plusieurs Sabéens des moins ignorans, que j'ai fait venir, pour me dire, de quoi traitoit ce grand livre. Otter.~~

NB. les notes, qui sont placées à la fin de chacun de ces MSS sabiens contiennent d'abord les généalogies étendues des copistes, les noms des possesseurs des livres originaux, enfin la date et l'endroit, où a été faite la copie. Jamais on ne rencontre le nom d'un auteur. Ces notes se font remarquer par des caractères plus petits, que ceux du texte.

Sabien No. 2.

~~Grand format~~

+ principale

Sabien
No. 2.

II.

~~Cod. Colbertinus 382. Regius 309 B.~~

Grand format

~~MS sur papier oriental contenant le~~ <u>Livre d'Adam</u> v. No 1.
La disposition est la même que dans le n° précédent.
Ce MS contient 259 f. (A. 1–196a, B 259b–197b).
il a été écrit A.H. 1042 = A.D. 1632, [illegible]
במאתא די טאקיאזו במיא די כארזא

dans la ville principale sur la rivière de Kerka (circulaire)", quelques lignes
" après [illegible] " dans la ville de Basra
במאתא די באצריא במיא די אשאר
sur la rivière (canal) de "Asthar."

† principalement

C'est ~~dans~~ [d'après] ce MS, que [† l'a été] ~~Norberg a fait son~~ édition [de Norberg], ~~en s'aidant aussi du précédant~~. — Ecriture très belle et ~~luxurieuse~~ [ornée].

Papier Gr. — (Ancien fonds)

Sabien
No. 3.

III

(Otter No. 22)

Grand format

~~MS sur papier oriental, contenant le~~ „Livre d'Adam". Même disposition que dans les 2 Nos précédents.

Ce MS a été écrit ~~AH.~~ l'an de l'Hégire 1091 (~~AD.~~ 1650 de J.-C.)

במאתא די חויזא — „dans la ville de ~~une nommée~~ Kiwäiza" (Howeiza) ou Kiwiza ou Kiwaza

במאתא די כיויזא במאיא די כארכא ... „dans la ville de Kiwiza sur la rivière de Kerka (circulaire)"

במאתא די כיואזא ... „dans la ville de Kiwaza".

Il a été acheté par Otter à Bassora en 1739.

214 feuillets (A. 1–146 b. B 214–151 b), la page à 25 l.

La deuxième partie ~~est écrite par un autre main que la première~~ a été, du ms. est d'une main différente

Entre f. 1–2 (resp. 3) manquent environ 20 feuillets.

Papier. Gr. — (Supplément ... Otter 22)

Sabien
N°. 4.

Grand format

IV.

~~309^b.~~

~~Ms sur papier oriental,~~ ~~contenant le~~ „Livre d'Adam" + n^os.

Même disposition que (dans) les 3 + précédents.

211 feuillets (A 1-157, B 158-211), la page à 28 lignes

~~(entre f. 129 & 130, une feuille ne porte pas de chiffre +~~ non numéroté !

Ce Ms a été écrit AH. 1100 = AD. 1688 ([illegible] ב׳מ׳א ו׳ שאמ ש׳נ׳א ~~[illegible] באורא׳ מאגא~~

~~dans la grande ville (sans doute Basra),~~ ~~sur~~ au bord de la rivière de Shamânê)."

~~"C'est un exemplaire complet du Livre d'Adam",~~ mais il ne commence pas

par la formule ordinaire : [illegible] מארא׳ משאב׳א "le seigneur soit loué".

l'écriture est ~~très souvent bien moins que belle v. p. ex. f. 6^a. 61^a 93^b etc.~~ très-peu soignée.

Cette ~~[illegible]~~ copie

Papier Gr. — (...

Sabien
No. 5.

Petit format

V. et VI

Jacobins St. Honoré 11 & 12.

~~Ms sur papier en 2 Volumes, contenant la~~ copie ~~faite 1683 par le Dr. Picques du~~ (Cette a été faite en 1683) Livre d'Adam*, copie faite page pour page et ligne pour ligne † sur le No. 1 ci-dessus, et collationé avec le No. 2 † (sauf les ff. 61 à 64). Il y a beaucoup de notes de Picques ‡ et ‡ quelques passages ‡ d'une traduction latine interlinéaire. ~~Cette copie faisait partie du legs fait par Picques aux Dominicains de la rue St. Honoré.~~

† par le Dr. Picques
‡ sont accompagnés d'une

Le 1r volume se compose de 271 f., et s'arrête au f. 135a du Cod. No. 1
le 2me volume se compose de f 272-395, puis de f. 1-138, resp. 139 [137a & 137b]

* Cod. 1a fol. 15b correspond aux f. 30 et 31 de la copie de Picques. Picques s'écarte aux feuillets 61-64 de son modèle à l'égard des feuillets, non pas des lignes.

A la fin du 2me Vol. est relié une lettre du docteur Picques, adressée à Mr. Colbert datée du 17 juin 1683, et quelques feuillets détachés contenant des essais de Transcription en Estrangelo et des alphabets.

On rencontre à la tête de la partie B la notice suivante :
„ Masein drasche d'neschemta.
Ex libris Ludo. Picques, doctoris socii Sorbonici.
Haec 4 volumina 1o trimestri Ai 1683 descripta fuerunt partim meâ manu, partim manu 2 amanuensium, unius nomine Pinart burgund. Senonensis ~~(Sens)~~, alterius nomine Jacobi Adam Vindocinensis ~~(Vendôme)~~ — ... " cf. Vol. 1a au comm: „Ao 1683 ante Pascha"
enfin
„ Benevole lector, quisquis es, scito, eum, qui glossam inspersit, fuisse parisinum, non ignarum linguarum latinae, graecae, germanicae vulgaris, italicae vulgaris, hebraïcae, syriacae, chaldaïcae, arabicae, aliquantulum armenicae, slavonicae, copticae, aethiopicae gnarum."

2 vol. Papier. Pet. — (

Jacobins St Honoré 11 et 12

VI.

Sabien
Nº 6.

Moy. form.

Cod. Colbertinus 2919. Regius 309 C.

~~Ms. sur papier oriental contenant~~ : [illegible]
ודראשא די מאלכיא

Le titre complet de ce livre, connu égale-ment sous le nom de Sidra Yahya ou livre de St. Jean, est

« Discours des rois.* », ~~connu sous le nom de « Sidra d'Jahja », ou livre de St. Jean. (le livre complet, fol. 129)~~
כורסא ודראשא די מאלכיא
[illegible]

« Trône et discours des rois. » — (Voyez fol. 129 vº.)

130 ff. ; la page à 18 l. ; 77 sections ou chapitres

Ce Ms a été ~~écrit~~ exécuté à [illegible] ([illegible]) « Kalafabad »,
[illegible] (כרמא די שאראהיא) sur la rivière de Sharahê », c'est-à-dire le canal de Meserkan ; AH. 1039 = AD. 1629

~~C'est de ce Sidra Iahja qu'on a déjà~~ quelques passages de ce livre ont été publiés
1º. Tychsen (Stäudlins Beyträge zur Philosophie u. Geschichte der Religionen. Vol. III, p. 18-25) a transcrit ~~dans ses~~ en caractères hébreux, et traduit et expliqué en allemand le chapitre 1er, feuillet 1-3, de ce Ms. No. 6.

2º. le specimen du Cod. Oxford. Huntingt. LXXI. p. 87., publié par Lorsbach (Stäudlins Beyträge. Vol. V, p. 1-44) se trouve aussi dans les Mss. sab. de la Bibl. Impér. de Paris :
v. Ms. No. VI f. 48b l. 15. — 51b l. 7.
— VII. f. 47b l. 14. — 58b l. 7.
— XV. f. 34a l. 13. — 36 l. 10.

Les chapitres 21-27 & 29-35 commencent par la formule :
[illegible]
יאהיא דאריש בליליא יוהאנא בראמשא די ליליא יאהיא דאריש בליליא ואמאר

« Iahja (St Jean) recherchait (scrutait) pendant les nuits, Iuhâna pendant le crépuscule des nuits, Iahja recherchait pendant les nuits ~~et disait~~ en disant — ».

NB. les feuillets 3 & 4 sont ~~inversés par mal-adresse~~ ils étaient sans doute détachés, et on les rélians a pris la marge intérieure pour l'extérieure.

* non pas [illegible] ([illegible]) « Discours des anges »

VII.

Sabien
N° 7.

Moy. form.

Manuscrit sur papier oriental contenant :

[illegible] דראשיא די מאלכיא

„ Discours des rois." ~~(Sidra d'Yahyia)~~.

~~il a été écrit~~ [illegible]
Ce ms. a été exécuté במאתא די דוראק במיא די שאראחיא
„ dans la ville de Duraq, sur la rivière de Sharahê." (canal de Meserkan)

All. 1102 . = AD. 1690.

119 ff., la page à 19 l.
~~Le 1r feuillet manque, il doit se remplacer par le texte du N° 6. f. 1 – f. 1 b~~.

le 1r feuillet, ~~qui commence le ms., montre un autre caractère~~ est d'une autre d'écriture que les suivants ; les traits sont très beaux, et ressemblent d'une manière frappante à ceux du spécimen, publié par Hyde (Hist. Relig. vet. Pers. T. XVI.). Il manque un feuillet au commencement.

VIII

Sabien
No. 8.
Petit format.

Ms. sur papier oriental contenant :

[illegible]

עניאניא דראשיא די מאצבותא ומאסיקתא

„<u>Antiennes et discours (ou leçons) pour le baptême et la sortie</u> (de l'âme)"

C'est un exemplaire incomplet du livre, qu'on appèle aussi „<u>Kholasteh</u>"
(v. No 10.), ou du rituel des Mandaïtes (Sabiens). —

106 ff., le nombre des lignes par page, depuis 18 jusqu'à 40 (et plus). —

il a été écrit [illegible] במאתא די באצריא „dans la ville de Basra"
AH. 1105 = AD. 1694. —

La formulaire ordinaire du comencement [illegible] מאריא משאבא
„que le Seigneur soit loué", manque dans ~~cette~~ cet exemplaire.

Les originaux, sur lesquels a été faite cette copie, sont cités fol. 46a, non pas come „Antiones etc", mais ils se noment plusieurs fois : „Divan"; ~~et~~ et c'est à la fin de la longue liste de copistes et de leurs modeles, qu'on lit les mots suivants (fol. 46b) : [illegible] די אבא מן דיואן די הייא קדמאייא …
„N.N. qui l'avait copié sur le divan de la Vie primaire."

Ce Ms. se compose de fragments du livre „Kholasteh", qui se répètent en plusieurs parties. Après avoir comparé le No. 10., on trouvera 3 parties diverses.

I., Ms. VIII f. 1–47. correspond à Ms. X. fol. 1 — 52b l. 5.

II., Ms. VIII f. 48–53. = Ms. X. f. 43b l. 13 – 50a l. 11.
cela répète le passage fol. 41b l. 4 — f. 46a l. 26.

III. Ms. VIII. f. 54 — ~~93b l. 4~~ 105a l. 7. = Ms. X. f. 19b l. 10 – 71a l. 4.

spécialement : Ms VIII fol. 54a — 93b l. 4, ——— ms. X. f. 19b l. 10 — 52b l. 5.
répète ce qui est déjà contenu dans fol. 22a l. 13 — fol. 47.

MS. entre f. 94/95 il y a une lacune, qui se comble par ——— ms. X. f. 53a ult. — 63a l. 14.

de même il y en a une entre f. 102/103, comblée par ——— ms. X. f. 69a l. 10 — 69b l. 15.

Or si l'on voulait le texte non-interrompu, qu'on prène du Ms. VIII fol. 1–47, suivi immédiatement ~~par~~ de f. 93b l. 5 — 105 l. 7 (8.)
[ce f. 93b l. 5 = Ms. X. 52b l. 2].

IX

Sabien
No 9.

Petit format.

Ms sur papier contenant la copie faite par Picques de

[illegible] ודאשא ד׳׳ מאלכ׳א

„Discours des rois." (Sidra d'Jahja)

page pour page, et ligne pour ligne sur le No 6. Il y a beaucoup de notes de Picques, à plusieurs passages traduction latine interlin.
(cf. les Nos 5 & 13)
259 ff.

X.

Cod. Colbertinus 4108. Regius 309 D.

Sabien
Nº 10.

Ms. sur papier oriental contenant

[Mandaic] עניאניא ״חדראשא ד׳ מאצבותא ומאסיקתא

Petit format „Antiennes et discours (ou leçons) pour le baptême et la sortie (de l'âme)"

connu sous le nom de „Kholasteh"; il y a 77 f., la page à 19 l.; 123 sections ou chapitres.

il a été écrit à [Mandaic] כאמאלארא Kamalara AH. 978 = AD. 1570.

En tête deux feuillets renversés, qui ~~devraient~~ doivent être placés à la fin; un autre accessoire est un essai de transcription par Picques.

la note, qui donne les renseignements sur les noms des copistes, des possesseurs, de la date, etc se trouve au f. 73ª.; la lacune entre f. 3-4 se comble par Ms. VIII: fol. 5ª l. 4. – 7ª l. 14.

Les parties dont se compose ce Ms. sont distinguées par des titres diverses, p.e.

1º f. 1ᵇ. [Mandaic] דראשא די מאצבותא „Discours ~~pour~~ sur le baptême."

2º f. 71ª [Mandaic] עניאניא חדראשא „Antiennes et discours"

3º f. 72ª l. 19: [Mandaic]
האלין זהוארייא טאביא ויאקיריא די זאוהר ופאקיד ואמאר מאנדא די הייא
„Voilà les avertissements bons et précieux, qu'a donnés et ordonnés Manda di chajje (la Gnose de la Vie.)".

4º f. 73ᵇ. [Mandaic] סידרא די נישמאתא „livre des âmes"

En voulant compter les pages, qu'on prenne les chiffres en encre placés à la marge inférieure des feuillets.

XI.

Sabien
No 11.

Petit format.

Ms. sur papier oriental, contenant trois morceaux diverses :

A A.) 59 feuillets. estampe de la Bibliothèque Nationale.
(entre f. 27/28 il y a un f. qui ne porte pas de chiffre; la note des renseign. fol. 46a.)

Ce fragment a été écrit [illegible] – [illegible] „dans la ville de Basra" AH. 1086. = AD. 1645. –

Il y a plusieurs titres, qui se présentent :

f. 46a. [illegible] קאלוסת
f. 23b [illegible] קלאזתא
f. 44a plus. fois : [illegible] קלאסתא
} c. v. d. Kalusta ou Kulasta (Kholasteh)

le modèle de cette copie est nommé partie [illegible] קולאסתא Kulasta, partie [illegible] דיואן Diwan.

fol. 23 un chapitre est intitulé : [illegible] עניאניא די חאדיאתא („responsoria gaudiorum"?)

Mais en effet ce Ms. ne contient rien, ni du Kholasteh (Ms. 8 & 10) ni du Diwan (No. 14.) c'est pourquoi je ne puis déterminer le vrai titre. Près de ces feuilles s'est trouvée une note, prouvant qu'Otter avait rapporté 2 Mss. sabiens, dont l'un portait le No. 23. Cette note est ralliée vers la fin du volume : „No. 23. deux Mss sabiens que les gens de cette nation disent être livres de St Jean Baptiste" Est ce que Otter entend par-là le Sidra d'Jahja ? – Cependant je n'ai pas trouvé de rapport avec ce dernier ouvrage. En revanche nous trouvons une partie des pièces alphabétiques du Livre d'Adam

1° fol. 1 – fol. 2a l. 1. fragment (ד – ת) de la 1re pièce alphab. du livre d'Adam. v. Cod. II. fol. 134a.

2° fol. 10a l. 7 – 11a l. 12. la même pièce, complète, Cod. II. f. 134a.

3° fol. 18a l. 5 – 19a l. 10 la troisième pièce alphab. Cod. II. 135a l. 14 – 135b l. 10

Le reste n'a pas quelque chose de commun avec le livre d'Adam.
Les ff. 48 & 49 doivent être changés.

B B. 70 feuillets. estampe de la Bibl. Royale.

Exemplaire imparfait des :
[illegible] „Antiènes et Discours (ou leçons) pour
עניאניא ודראשיא די מאצבותא ומאסיקתא le baptême et la sortie de l'âme)"

Ce Ms. a été écrit : [illegible]
במטבא די חימילא ... במאיא די כארון ... לשנאת עמא
[illegible]
תאבא ומיין עשניא אבאבאר אלפא די קאביילן ארבא־א

„dans la ville de Himilê, ... sur la rivière de Karûn ... l'an 1127 de l'ère des Arabes" = AD. 1715. Il y a une lacune entre les f. 38/39, qui se comble par Ms. X : f. 33b l. 6. – 41a l. 11.

Ce Ms. s'arrête au f. 74a du Ms. No. X.

C. C. — v. la p. suiv.

(1611), C. C., 8 feuillets de très petit format. Estampe de la Bibl. Impériale à la fin des essais de copie et de transcription. il n'ya ni titre, ni date. On trouvera 27 sections ou chapitres, dont je ne puis (sais) déterminer les N°s 1-5. 7. 17. les autres répètent des passages du premier fragment inconnu (A) de ce Ms. XI

fragmt	section (spécialement)	fol.		fragmt.	fol.
C.	6	f. 2^a l. 9 - f 2^b l. 4	=	A.	37^b l. 14 - 38^a l. 5.
	8.	f. 2^b l. 10 - l. 18.	=	—	25^a l. 5-11.
	9	f. 2^b l. 19 - f 3^a	=	—	25^b l. 16 - 26^a l. 9.
	10	f. 3^a	=	—	26^b ult. - 27^a l. 6.
	11	f. 3^b	=	—	27, 1^b, l. 9 - f 27, 2^a l. 12.
	12	f. 3^b	=	—	27, 2^b l. 9 - f 28^a l. 7.
	13	f. 4^a	=	—	28^a l. 16 & 17.
	14	f. 4^a	=	—	29^a l. 2-10
	15	f. 4^b	=	—	29^b l. 14 - 30^a l. 5
	16.	f. 5^a	=	—	30^b l. 13 - 31^a l. 3.
	17.	f. 5^a	=	— ?	
	18	f. 5^b	=		34^a l. 4 - 17.
	19.	f. 6^a	=		35^a l. 3 - 5.
	20	f. 6^a	=		35^a l. 6 - 14.
	21	f. 6^b	=		36^a l. 13 - 16
	22. (cf chap. 6.)	fol. 6^b	=		37^b l. 14 - 38^a l. 5.
	23	fol. 7^a	=		38^b l. 1 - 3.
	24	— 7^a	=		39^b l. 12 - 18.
	25	— 7^a	=		40^b l. 3 - 5.
	26	— 7^b	=		43^a l. 11 - 16.
	27	— 7^b/8^a	=		43^b l. 12 - f 44^a l. 3.

Je suppose, que c'est un extrait du rituel (responsoire), fait par un „Tarmid" = disciple à son usage privé; car ce MS ne contient que les passages qui sont intitulés (au fragment A) [illegible] לתארמידיא „Aux disciples"; les autres sections, qui sont intitulés [illegible] לגאנזיבריא „aux prêtres" sont omises.

Sabien
No 12.
Moy. forma…

XII.

Sabien
No 12.
Moy. format.

MS sur papier oriental contenant

ࡃࡓࡀࡔࡉࡀ ࡖ ࡌࡀࡋࡊࡉࡀ

דראשיא די מאלכ׳יא

„ Discours des rois. "

[„ Sidra d'Jahja. "]

90 f., la page à 20 l.

C'est un bel exemplaire et tout à fait complet.

il a été écrit ~~[illegible]~~ ..... ~~[illegible]~~ ~~[illegible]~~ בבאצרא

„ ~~dans la grande ville~~ à Basra "

ࡁࡌࡀࡉࡀ ࡖ ࡀࡔࡀࡓ

במאיא די אשאר

„ sur la rivière d'Ashar. "

AH. 1126. = AD. 1714

f. 1-8 et 89.90 sont été écrits par une autre main que le reste.

XIII.

Sabien
N° 13.

Petit form.

14. Jacobins St Honoré 72.

Ms sur papier, contenant la copie faite par Piques de l'ouvrage intitulé:
עניאניא ודראשיא די מאצבותא ומאסיקתא
[illegible]
„ Antiennes et discours (ou leçons) pour le baptême et la sortie (de l'âme)

Cette copie a été faite sur le N°. 10. Il y a beaucoup de notes de Piques (cf les Nos 3 & 9.), et des titres curieux, qu'il donne à ce livre, p. e:

Haec lex et praecepta, quae praecepit Manda d'hyya, lingua Chaldaeorum. — Rituale Joannitarum, consistit in Introitu et Exitu. Introitus est Baptismus, exitus est animae e corpore in coelum. —
Hic campus conjecturarum lectori antiquitatis orientalis studioso. — Affines sunt hae fabulae fabulis Indianorum etc.

Sabien
No. 14.
rouleau.

XIV

Un long rouleau de papier oriental. Ms contenant:
le Diwan des Mandaïtes ou Sabiens.
le titre complet est:

[illegible] — דיואן יאקירא וראזא כאסיא

[illegible] — ושׁיליא די שׁאיל היביל זיואי

[illegible] — יואר מן אבוהא נבאט רבא

"Le Diwân précieux, et le mystère caché, et les demandes que Hibil Ziva Javar a faites à son père Nebât le grand."

Ce Ms a été écrit à Hiwiza [illegible] חוידא.
la date est sans faute [illegible]
שנא ושובא ועסרין אבאתאר אלפא

AH. 1127. = 1715 AD.

Ce Ms est un rouleau, qui se compose de 21 morceaux de papier or. il y a 409 sections, separées par le signe ⊙. Ce Ms. est peut-être unique en Europe. Je ne sais pas, si un Ms semblable qui est conservé à la Biblioth. de la Propagande à Rome contient le même texte. Du moins il s'appele aussi Diwan (mais voyez les remarques sur les Nos. 8. & 11 ci-dessus), et il est orné par des images, qui sont accompagnées d'une explication en syriaque. Le Ms de la Propagande est sans doute le même dont fait mention P. Ignatius a Jesu (Narratio originis rituum et errorum Christianorum Sti Joannis. Romae 1652. 8° 192 pp.)

XV.

Sabien
No. 15.
grand format

12 feuillets détachés sur papier oriental, ~~ils sont~~ reliés ~~en~~ dans le grand désordre ; ils contiennent des fragments du : [Mandaic] (סידרא ד׳ נישימתא) „ livre de l'âme", c'est à dire, de la seconde partie du „Livre d'Adam":
ils ont été écrits AH. 1142 = AD (de J.C.) 1730. à Basra.
on trouvera les passages suivants:

Ms. 15: fol. 1ᵇ l. 16 - 21	=	Ms. 2.ᴮ f. 210ᵇ l. 24	- 210ᵃ l. 15.
f. 2ᵃ l. 5 - 2ᵇ l. 24	=	——	212ᵃ l. 7. - 211ᵃ l. 7.
f. 3ᵃ	=	——	213ᵃ l. 23 - 214ᵃ l. 1
f. 3ᵇ	=	——	217ᵃ
f. 7ᵇ - 8ᵃ	=	——	227ᵃ - 226ᵇ
f. 10ᵇ l. ~~[illegible]~~ 10 - 18	=	——	206ᵃ l. 15 - 25.
f. 12ᵃ l. 20 - 28	=	——	217ᵃ l. 13 - 25.

XVI.

Sabien
No 16.
Grand form.

Ms. sur papier contenant :

1o une série de notes et dissertations relatives à l'interprétation de (notre collection de MH. sabiens ~~(sans grande importance)~~ par Fourmont

2o ( ) Copie d'une partie du livre d'Adam faite par Fourmont sur le No. V., en forme de colones ; à ~~la~~ côté de chaque mot sabien la traduction ou explication en latin.

Les analyses gramaticales proviennent de Behnam, prêtre chaldéen, à qui Mr Norberg doit beaucoup de renseignements sur les Sabéens. (v. Journal des Savants. 1819 p. 344.)

Papier. Gr. XVIIIe siècle. — ( )

XVII.

Sabien
No. 17.

Pièces relatives à notre collection de Mss. sabiens.

1., Notice (très fautive) de Fourmont sur les Mss. sab. de la Biblioth. ~~du Roy~~ Royale, (d.d. 6. juin 1741.) qu'il avait eu entre les mains. Ce sont les Nos 1. 2. 6. 10. ci-dessus.

2., Notice, très bone et étendue, des Mss. sabéens, que l'on conaissait à la Bibliothèque Nationale à la date du 28 juillet 1797 par M. Silvestre de Sacy. Il n'est pas fait mention des Ms. No. 8. 10. 12. ni des morceaux A & C qui sont reliés au No 11.

3., une lettre allemande de Lorsbach à Mr S. de Sacy (d.d. 18. juillet 1813) où il est parlé entre autres choses de Mss. sabiens.

Suivant les notices précédantes un autre arrangement des Mtt. sabiens doit se recomander :

I. Sidra Adam . les Mtt. No. I. II. III. IV. V (Piéqués) XV. (fragm.)

II. Sidra Jahjâ . — No. VI. VII. XII. IX (Piéqués)

III. Kholasteh — No X (incompl.) VIII. XI B. XIII. (Piéqués)

IV. Diwan — No. XIV (le rouleau).

V. = ? = — No. XI A et C.

VI. Pièces relatives à la collection des Mtt. Sabiens de Bibl. Impér.

— XVI. Notice de Fourmont

XVII. (a. Memoire de Fourmont.
b. — de S. de Sacy
3. lettre de Mr Lorsbach.)

Il reste encore de trouver une très longue bande de papier amulet sabien, que possédait autrefois Mr S. de Sacy, et qui se cache peut-être peut encore sous les papiers de cet savant illustre. (v. Journal des Savants. juin 1819. p. 347. s.)

Il y a quelques ans. que Mr Peterman a enrichi la Bibliothèque Royale de Berlin d'un manuscr. sabien, jusque-là inconnue en Europe, c'est le Sfar malwasche [illegible] [illegible] qui traite de matières astrologiques. cf. Abraham Ecchellensis Eutychius vindicatus. Romae. 1661. 4º.

382. Ro. 37

Cod. Colbert. 1715. Regius 309, a. Sab. No. 1.

Codex maximae formae charta crassa orientali exaratus constat foliis 261, vel potius 262, paginis 524, quoniam in parte priori duo folia numero 93 insignita sunt. Continet hic liber precationes, praecepta moralia et ritualia, disquisitiones et demonstrationes dogmaticas de regionibus supernis et infernis, de numinibus divinis, de angelis et daemonibus, de origine mali, de creatione hominis, de conditione, qua nati sumus, de falsis prophetis, de defectione a fide, de historia mundi, de vita post mortem futura, de rebus extremis et de judicio extremo. Divisus est in duas partes, quarum posterior tertiam tantum totius voluminis partem complectitur — comprehendit enim nonnisi 64 folia, 128 paginas, dum prior 198 folia, 396 paginas continet — atque pro more directione contraria scripta est, ita ut litterae inversae appareant, et liber vertendus sit. In medio volumine finis hujus partis cum fine partis prioris concurrit. Causa hujus dispositionis in eo quaerenda est, quod pars prior vivis, posterior, quae de anima corpus deserente agit, mortuis dicata est, et in omni funere a sacerdote legitur, eaque appellatur Smâla „sinistra" prior vero Jamîna „dextera" nuncupatur. Utraque pars in multas sectiones inter se plerumque non cohaerentes divisa

est, quarum tituli contra usum aliorum non in initio, sed in fine earum addi solent. Membrorum orationis per signa certa distinctione Mandaei carent; nonnisi in fine sectionum reperitur vox Sâ pro Sâcha „finis" diducta, et initio novae sectionis saepe signum ⊙ vel ⊙—⊙ cernitur.

Titulus hujus libri in involucro significatur Sidra l'Adam, quod in folio primo eoque vacuo a bibliopego addito vertitur „Livre d'Adam", unde Norberg in editione sua „librum Adami" eum nominat. Illa vero designatio a Mandaeis ipsis procul dubio profecta non titulum libri exprimit, nec sic vertenda est. Non enim liber est ab Adamo scriptus, sed Adamo potius ex sententia Mandaeorum ab Hibil Siva vel Manda de hajje traditus, atque ipsi vocant hunc librum Sidra rabba „librum magnum" vel Ginsa „thesaurum".

Scriptus est hic codex, uti edisc imus e subscriptione partis prioris fol. 197 (198) in urbe Howaiza ad fluvium Karca sita anno Arabum 968 i. e. 1560-1 p. Chr. Scribae nomen est Ram Bachtiar bar Behram Schadan. Pars posterior tres habet lacunas, desunt enim duo folia inter fol. 5-6, duo iterum inter fol. 37-38, et unum vel duo in fine inter fol. 63-64. Singulae paginae continent plerumque 24 lineas, nonnullae vero 23, 25, vel 26 lineas habent.

Caeterum licet haud raro inveniantur litterae atque voces integrae punctis notatae, quae eas expungendas esse designant, dolendum tamen est, quod non ea, qua par erat, cura atque diligentia liber conscriptus sit, ac menda haud pauca irrepserint.

Berolini Cal. Maj.
MDCCCLXV

H. Petermann.

Codex Colb. 382. Regius 309. B.

Sabien no. 2.

Codex in fol. foll. 259 chartae orientalis firmae lae-
vigatae bene sed atramento vario conscriptus, integer,
et in universum bene conservatus. Continet itidem (ut
Cod. Sab. no. 1.) „Librum magnum" s. „Thesaurum", cujus
priora pars „dextera" complectitur folia 1-196,a, altera
„sinistra" incipit inverso ordine a fol. 259,b. et pergit us-
que ad fol. 199,b. Scripsit hunc codicem Bachtiar Bulbul
bar Ram Ziva, et qui ab initio et in medio libro ab ini-
tio variorum capitum nominatur Adam Zuhrun seu
Zihrun, est vir, in cujus gratiam liber exaratus est.
Hic procul dubio passim atramento subpallido menda
librarii correxit et ellipses explevit. Scriptus est hic co-
dex anno 1042 aerae Arabum s. 1632-3 p. Chr. ~~die~~ et abso-
lutus die Martis XIII. mensis Piscium, Basrae.

—

Code Sabien No. 3.

Codex formae maximae chartâ orientali crassa
eâque laevigatâ exaratus ejusdem argumenti, cu-
jus sunt Codices 1 et 2. amplectitur folia 214, quorum
prima 1–146 partem „Thesauri" priorem, folia vero
151, B. – 213 (rectius 213 – 151, B.) posteriorem ejus par-
tem continent, ac folia 147–151, A. intermedia vacua
relicta sunt. Folia priora 1–17 humore plus minusve
contrita chartâ occidentali resarcita, et lacunae, quae
in textu fol. 1 et 2 ortae erant, recentiori manu exple-
tae sunt. In his nomina fol. 1. lin. 5 sqq. addita, uti
cernitur e fol. 51, B. aliisque locis, partim falsa sunt.
Folia 3–17 tantum in margine superiori laesa et
resarcita sunt, atque etiam rosiones foliorum 27–
84 nonnisi marginem tetigerunt.
Varii sunt scribae, qui huic libro exscribendo ope-
ram suam navarunt. Ac primum quidem Ram
Juhana scribere coepit, qui, uti e varietate ma-
nuum conjicere licet (cf. folia 55. 76. etc.), aliis ad-
juvantibus usque ad fol. 83 videtur pervenisse.
Quod reliquum est partis prioris absolvendum de-
dit viro Jahja Adam bar Rabbai Bachtiar Bul-
bul, secundam vero libri partem in ejusdem viri
Ram Juhana usum scripsit ex alio exemplari
eodemque tempore Jahja Sam bar Behram, qui hoc
disertis verbis dicit fol. 151, B.
Desiderantur in hoc codice, utpote quae jam ante
compactionem libri exciderant, circiter folia 50
pone fol. 1. Sed et alibi, quum negligentius quam
Codices 1 et 2 scriptus sit, non modo singula
verba, lineae et sententiae, verum etiam loca ma-
joris ambitus omissa sunt; ac lacuna quidem
maxima, eaque 2 paginarum exstat fol. 162, B.,
ex quo loco, quum quae sequuntur fol. 162, A., mi-
nime respondeant praecedentibus, elucet, scribam
accurate reddidisse textum, unde exscripserit, et

duas paginas in pervolvendo non animadvertisse.
Reliquae lacunae fere omnes errori librarii tribuendae sunt, qui verbis iisdem repetitis deceptus ex alia linea in aliam transiit.
His non obstantibus hic codex haud paucas offert lectiones meliores, quam quae in codicibus tit 2 reprehenduntur.
Scriptus est liber anno Arabum 1091, qui respondet anno aerae nostrae 1680. in urbe Howaiza.

Petermann.

Cod. Sab. No. 4. forma maxima, charta orientali crassa eaque non laevigata exaratus, constat foliis 211, paginis 422, quarum quaeque 28 lineas continet. Scriptus est ad fossam s. canalem Schamanja a sacerdote Jahja Behram sacerdotis Adami filio, ut ex iis, quae in fine utriusque partis addita sunt, cernitur, in alius viri pii, Abdallah dicti, usum, quem paullo inferius se ad calcem partis prioris nomine in baptismo accepto nuncupat Behram, Anharae filium. Scilicet duobus gaudere solent Mandaei nominibus, quorum alterum, arabicum, in vita communi, in consuetudine nimirum cum Muhammedanis, alterum, mandaicum, quod in baptismo datur, in scripturis sacris usurpatur. Sed, quum ab initio partis prioris et plurium sectionum Behram, Simathae filius, tanquam scriptor pro se suisque preces faciat, ac scriptura, quae in universum clara et haud inelegans, et humore tantummodo passim laesa est, varium characterem hic illic satis rudem prae se ferat, apparet, codicem non ab uno sed a pluribus scriptoribus exaratum esse, qui levitatis culpam commiserunt, et satis exiguam linguae ipsorum sacrae cognitionem habuisse videntur, id quod e mendis, quibus scatet, et e verbis ac sententiis crebro omissis aut additis elucet. Textum amplectitur utriusque partis integrum, modo excipias fol. 5, b. ~~pen.~~ post l. 26., fol. 107, b. l. 14. et in parte secunda fol. 198, a. l. 6., ubi sine culpa scriptoris s. scriptorum integra folia desiderantur, quae in archetypo exciderant; ac denique, quae fol. 155, a. a librario addita leguntur, non integra sunt, quum ultimum partis posterioris folium exciderit, uti cernitur e sententia non ad finem perducta et e voce in margine adscripta, quae lectorem ad paginam sequentem delegat. Hoc ideo praesertim dolendum est, quod scribam ibi more solito iterum annum, quo hunc codicem exaraverit, indicasse opinor. In iis enim, quae in fine partis prioris addidit, nonnisi legitur scriptum esse codicem anno Arabum millesimo centesimo [...] relicta lacuna, quam sine dubio opere toto absoluto explere voluit. — In parte secunda fol. 166, a. a l. 6. usque ad l. 18. reperitur sectio, quae in Cod. Sab. No. 1. omissa est.

SA